

**Département du Morbihan
Commune de BRANDIVY**

**Arrêté municipal du 16/02/2024
Formation savoir faire du vélo
Ecole La Petite Colline-CE2
Réservation du city stade- LES 11-18-25 MARS- 8 et 15 avril 2024
Réservation du parking du cimetière – 8 avril 2024**

Le Maire de la Commune de BRANDIVY

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,
VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28;
VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;
VU la demande formulée le 09 février 2024, par Madame LE MELLECC, Directrice de l'école La Petite Colline, sur une formation « savoir faire du vélo » pour des élèves de CE2,

Considérant qu'en raison du déroulement d'une formation « savoir faire du vélo » pour des élèves de l'école La Petite Colline (CE2) sur piste cyclable les 11-18-25 mars 2024 ainsi que les 8 et 15 avril 2024 et sur le parking du cimetière le 8 avril 2024 il y a lieu de prévoir des lieux sécurisés et de réglementer la circulation.

ARRÊTE

Article 1 : Les lundi 11-18-25 mars 2024 et les lundis 8 et 15 avril 2024 de 10h00 à 12h00, le city stade est exclusivement réservé pour les élèves de CE2 de l'école la Petite colline afin de faire la formation « savoir rouler à vélo ».

Article 2 : Le 8 avril 2024, le parking du cimetière sera également fermé pour cette même formation pour les élèves de CE2,

Article 3 : Madame la Directrice prendra toutes dispositions pour assurer la sécurité des élèves et des participants.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- A Madame LE MELLECC Directrice de l'école La Petite Colline
- Monsieur Le Commandant de gendarmerie

Fait à BRANDIVY, le 16/02/2024

L'Adjoint au Maire

Yannick LE NOCHER

